



REGLEMENT JEU CONCOURS DE DESSIN OU ILLUSTRATION GRAPHIQUE SCOLAIRE « STOP LINGETTES ! »

Du 11 Mars 2024 au 31 Mai 2024

Contexte :

Dans le cadre de ses 50 ans, le Conseil syndical du SICTEU du Sausseron (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées du Bassin du Sausseron) a décidé d'organiser un concours de dessin.

L'objectif de ce projet est de sensibiliser les enfants et par leurs biais les adultes, sur le fait qu'il est impératif de ne pas jeter des lingettes dans les toilettes.

ARTICLE 1 : OBJET

Le SICTEU du Sausseron, domicilié à la Mairie de Nesles-la-Vallée, place Aristide Partois, organise un jeu concours intitulé « STOP LINGETTES ! » qui s'adresse aux enfants scolarisés en primaire sur le territoire du SICTEU (BUTRY-SUR-OISE, VALMONDOIS, NESLES-LA-VALLÉE, LABBEVILLE. Il est précisé que la commune de LABBEVILLE est partie prenante d'un syndicat scolaire (RPI) de ce fait, ses enfants sont également scolarisés dans les écoles de FROUVILLE et d'HEDOUVILLE.

La participation ne nécessitera pas d'inscription, il suffira de produire les dessins auprès du Syndicat.

Le règlement du présent Jeu sera disponible sur les sites internet des communes membres et des liens seront présents sur leurs réseaux sociaux.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à tous les élèves des écoles primaires situées dans le périmètre du SICTEU.

La participation est limitée à un dessin par enfant, il suffira d'envoyer son dessin :

- **Soit en format papier A4 (21cm x 29.7cm)**

Il faudra bien indiquer au verso :

- Le nom et prénom de l'enfant, sa classe et son école
- Le nom et les coordonnées (tel et mail) de son école ou de ses parents

- **Soit en format numérique de la taille d'une feuille A4 (21 cm x 29.7 cm).**

Il faudra bien indiquer dans le mail :

- Le nom et prénom de l'enfant, sa classe et son école
- Le nom et les coordonnées (tel et mail) de son école ou de ses parents

L'orientation du dessin reste libre.

La participation sera ouverte du **11 Mars au 31 Mai 2024** inclus. Nous annoncerons le lancement du concours sur les réseaux sociaux des communes et leurs sites internet.

Les affiches du concours seront également mises dans les écoles, les commerces des communes et des flyers seront remis aux élèves directement.

Les dessins ne remplissant pas ces conditions ne pourront être retenus pour le concours.

ARTICLE 3 : MODALITES DE JEU

Pour participer au concours « STOP LINGETTES ! » il suffira de dessiner / illustrer une situation ou une affiche avec éventuellement une inscription ou commentaire pour sensibiliser au fait qu'il ne faut pas jeter des lingettes dans les toilettes.

Un seul dessin par élève.

Si c'est en format papier, Il devra être déposé auprès de la mairie de Nesles-la-Vallée (accueil ou boîte aux lettres). Si c'est en format numérique, il faudra transmettre l'œuvre à l'adresse mail* suivante :

secretaire@sicteu-sausseron.fr

Avant le 1^{er} juin 2024

*Si transmis par mail, assurez-vous de la bonne réception par le SICTEU.

Les dessins seront répartis en 2 catégories :

- Catégorie 1 : CP, CE1, CE2
- Catégorie 2 : CM1, CM2

ARTICLE 4 : SELECTION DES GAGNANTS

Afin de permettre au public de voter, les dessins retenus seront déposés sur une page FACEBOOK dédiée. **(SICTEU SAUSSERON)**

Les votes sur Facebook compteront pour 40% des voix.

En parallèle un jury composé de membres du SYNDICAT, et de membres de la communauté éducative, votera pour les dessins ; ces votes compteront pour 60 %.

Les votes auront lieu du 5 Juin au 12 Juin 2024.

Les résultats seront annoncés à partir du : 13/06/2024

ARTICLE 5 : DOTATIONS

1 lot Catégorie 1- **école de Butry-sur-Oise,**

2^{ème} lot - Catégorie 1- **école de Butry-sur-Oise,**

3^{ème} lot Catégorie 1- **école de Butry-sur-Oise,**

1 lot Catégorie 2- **école de Butry-sur-Oise,**

2^{ème} lot - Catégorie 2- **école de Butry-sur-Oise,**

3^{ème} lot Catégorie 2- **école de Butry-sur-Oise,**

1 lot Catégorie 1- **école de Valmondois,**
2^{ème} lot - Catégorie 1- **école de Valmondois,**
3^{ème} lot Catégorie 1- **école de Valmondois,**

1 lot Catégorie 2- **école de Valmondois,**
2^{ème} lot - Catégorie 2- **école de Valmondois,**
3^{ème} lot Catégorie 2- **école de Valmondois,**

1 lot Catégorie 1- **école de Nesles-la-Vallée,**
2^{ème} lot Catégorie 1 – **école de Nesles-la-Vallée,**
3^{ème} lot Catégorie 1 – **école de Nesles-la-Vallée,**

1 lot Catégorie 2- **école de Nesles-la-Vallée,**
2^{ème} lot Catégorie 2 – **école de Nesles-la-Vallée,**
3^{ème} lot Catégorie 2 – **école de Nesles-la-Vallée,**

1 lot Catégorie 1- **école de Labbeville,**
2^{ème} lot Catégorie 1 – **école de Labbeville,**
3^{ème} lot Catégorie 1 – **école de Labbeville,**

1 lot Catégorie 2- **école de Labbeville,**
2^{ème} lot Catégorie 2 – **école de Labbeville,**
3^{ème} lot Catégorie 2 – **école de Labbeville,**

1 super gagnant par catégorie toutes écoles confondues.

Chaque participant recevra un lot.

ARTICLE 6 : REMISE OU RETRAIT DES LOTS

Le SICTEU informera les gagnants par le biais des coordonnées indiquées avec le dessin.

Les modalités de remise des prix seront précisées selon les conditions du contexte sanitaire.

ARTICLE 7 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

ARTICLE 8 : DIFFUSION DES DESSINS GAGNANTS

Le représentant légal de l'enfant autorise le SICTEU à diffuser les dessins sur la page FACEBOOK du Syndicat (**SICTEU SAUSSERON**) ainsi que sur les sites des communes adhérentes.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Après la clôture du concours et la distribution des lots, le SICTEU ne conservera aucune donnée afférente aux enfants et à leurs familles.